



139 rue de Bercy – bâtiment Vauban – Télédéc 627 – 75572 Paris Cedex 12
sprim-fo@dgtresor.gouv.fr – Tél. : 01.53.18.83.03 – www.sprim-fo.org

Revue de presse du 14 avril 2026

Presse – Actualités

- [La guerre, nouvel horizon de l'économie mondiale – Le Monde](#)
- [L'impératif d'une doctrine RH face à l'essor des contractuels – Acteurs Publics](#)
- [La DSI de l'État met à disposition des ministères un socle commun d'IA clé en main – Acteurs Publics](#)
- [Baromètre : L'Europe, grande gagnante de la reconfiguration du commerce mondial ? – Le Moci](#)
- [Fonction publique : les syndicats claquent la porte du premier groupe de travail sur les rémunérations – Acteurs Publics](#)
- [Le nombre d'entreprises en difficulté en France n'a jamais été aussi élevé – Le Monde](#)

ARTICLES DE PRESSE

La guerre, nouvel horizon de l'économie mondiale – Le Monde

A l'image de la crise qui embrase le Moyen-Orient depuis le 28 février, aux conséquences mondiales, le FMI redoute l'imminence de nouveaux conflits au moment où la dette publique élevée limite les marges de manœuvre. Selon l'institution financière, « près de 45 % de la population mondiale vit dans des pays touchés par des conflits ou des guerres civiles ».

Le constat est glaçant. « *Le nombre de conflits actifs a récemment bondi et a atteint un niveau inédit depuis la fin de la seconde guerre mondiale* », écrit le Fonds monétaire international (FMI) dans son rapport phare consacré aux perspectives économiques mondiales, publié à l'occasion de ses réunions de printemps qui débutent à Washington lundi 13 avril.

L'institution en tire cette conclusion : le temps des guerres à répétition s'installe et l'économie mondiale doit s'y préparer.

A Washington, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du monde entier vont, jusqu'au samedi 18 avril, se pencher en priorité sur les conséquences de la guerre au Moyen-Orient. Malgré [un cessez-le-feu fragile](#) entre les Etats-Unis et l'Iran, [le détroit d'Ormuz reste toujours sous contrôle iranien](#) et la réparation des sites de production et de gaz endommagés dans les pays du golfe Arabo-Persique va durer des mois, voire des années.

La directrice générale du FMI, Kristalina Georgieva, a évoqué, jeudi 9 avril, un « *choc de l'offre* » qui est « *de grande ampleur* », du fait d'un recul des approvisionnements en pétrole et en gaz dans le monde de respectivement 13 % et 20 %, mais aussi « *mondial* », avec des perturbations qui se propagent aux chaînes d'approvisionnement de la planète, et enfin « *asymétrique* ». L'impact sur chaque pays varie en fonction de sa « *proximité* », selon qu'il soit importateur ou exportateur d'hydrocarbures et s'il a les marges de manœuvre budgétaires pour absorber ce choc.

La croissance mondiale devrait être revue légèrement à la baisse pour 2026 alors que les économistes du FMI, qui publient leurs prévisions mardi 14 avril, anticipaient, juste avant les premiers bombardements américano-israéliens en Iran fin février, une hausse.

Les pays à bas revenu seront les plus touchés par les conséquences de la guerre au Moyen-Orient, en particulier les plus endettés et ceux qui importent des hydrocarbures. D'après les projections du FMI, les demandes d'assistance financière des pays en proie à un grave déficit de leur balance des paiements devraient être comprises entre 20 milliards et 50 milliards de dollars (42,6 milliards d'euros). L'institution affirme « *disposer de ressources suffisantes pour faire face à ce choc* ». La Banque mondiale s'est aussi voulue rassurante en se disant prête, de son côté, à accorder des prêts allant jusqu'à 70 milliards de dollars ces six prochains mois, à travers son guichet « *crisis response window* » (« mécanisme de réponse aux crises »).

Questions inimaginables

Le FMI redoute surtout l'imminence de nouveaux conflits ou désastres. « *Si, comme nous l'espérons tous, le conflit se termine bientôt, soyez sûr que, d'ici peu, un nouveau choc*

surviendra », a avancé Kristalina Georgieva lors d'une conférence donnée à Tokyo, le 9 mars, quelques jours seulement après les premiers bombardements en Iran. Non seulement les guerres se rapprochent des économies occidentales, que ce soit en Ukraine ou dans le Golfe, qui les irrigue d'hydrocarbures, mais elles se multiplient.

Le FMI observe ainsi que « *près de 45 % de la population mondiale vit dans des pays touchés par des conflits ou des guerres civiles* ». Quand ce n'est pas la guerre qui pousse les pays à se réarmer, c'est la montée des tensions géopolitiques. Sur la période 2020-2024, la moitié des pays dans le monde ont augmenté leurs budgets de défense et, en 2024, près de 40 % y consacraient plus de 2 % de leur produit intérieur brut (PIB), contre seulement 27 % des pays en 2018.

Ces dépenses militaires redessinent le visage de l'économie mondiale. Le FMI, qui jusque-là était plutôt habitué à mesurer les conséquences économiques du réchauffement climatique ou à évaluer les risques de crise financière, doit se poser des questions inimaginables il y a encore quelques années : « *Quels sont les effets à court et long terme des guerres sur la production d'un pays ?* » ; « *Comment les économies redécollent-elles après la guerre ?* » ; ou encore « *Est-ce que le boom des dépenses militaires réduit les autres postes budgétaires, dans le secteur social par exemple ?* » ; et enfin « *Les effets sont-ils les mêmes dans les économies émergentes ou développées ?* ».

Les économistes du FMI ont pour cela analysé plusieurs pays en guerre. En Ukraine, ils ont observé que la numérisation de l'économie avait permis à l'activité de se poursuivre malgré la destruction des infrastructures. Au Rwanda, ils constatent que la reprise après le génocide de 1994 a été facilitée par une meilleure collecte fiscale, une importante aide financière extérieure ou encore une restructuration de la dette.

« *Les pertes de production dans les pays en conflit sont profondes et durables, et dépassent généralement celles qui surviennent après des crises financières ou des catastrophes naturelles graves* », souligne le FMI. Les conséquences ne se limitent pas au pays lui-même, mais s'étendent aussi à ses voisins ou à ses partenaires commerciaux.

Ces dépenses militaires vont alourdir un peu plus encore la dette publique tout en creusant les déficits, obligeant les Etats à mener des arbitrages budgétaires d'autant plus difficiles qu'« *il y a dans le monde un problème avec les marges de manœuvre budgétaires* », a souligné Kristalina Georgieva jeudi.

Les dépenses publiques se sont envolées ces dernières années pour amortir les chocs de la pandémie de Covid-19, de l'invasion russe en Ukraine, de l'offensive protectionniste déclenchée par les Etats-Unis, et [maintenant de la crise dans le Golfe](#). Mais pour combien de temps encore ?

Le monde n'a jamais affronté une crise comme celle du Moyen-Orient avec une dette publique aussi élevée. « *La dette publique mondiale a atteint 93,9 % du PIB en 2025 et devrait dépasser les 100 % d'ici à 2028. Un niveau jamais observé en temps de paix, ce qui*

représente un tournant pour la politique économique et pour la vie politique en général », avertissent plusieurs responsables du FMI dans un article publié en mars.

Avec la hausse des taux d'intérêt, le remboursement de la dette est devenu un fardeau de plus en plus lourd. Ainsi, il représente à lui seul 4,2 % du budget américain en 2025, soit davantage que le budget de la défense, contre 2 % avant la pandémie.

Ces nouveaux risques compliquent la mission du FMI, censé venir en aide aux pays en difficulté tout en limitant les effets de contagion, et surveiller les risques partout dans le monde. *« Le choc provoqué par la fermeture du détroit d'Ormuz sur les chaînes d'approvisionnement mondiales n'a pas une cause économique mais géopolitique, ce qui limite la capacité d'action des institutions de Bretton Woods »,* estime Hung Tran, ancien directeur adjoint au FMI et chercheur associé au think tank américain Atlantic Council. De fait, les recommandations du FMI sur la politique monétaire ne peuvent pas grand-chose contre l'inflation lorsque c'est la fermeture d'Ormuz qui entraîne la flambée des cours du pétrole.

Le FMI se retrouve ainsi coincé dans la position de spectateur. *« Pour l'heure, il convient d'attendre tout en étant vigilant »,* a d'ailleurs affirmé Kristalina Georgieva jeudi, en conseillant aux banques centrales, inquiètes d'une poussée inflationniste, de ne pas se précipiter pour durcir leur politique monétaire. Ses conseils seront-ils suivis ?

Certains économistes regrettent que l'institution réserve ses conseils et diagnostics parfois sévères aux pays à faible revenu, plutôt qu'aux nations riches et développées, notamment sur leur niveau de dette et de déficit. *« Le FMI, sous la direction de Kristalina Georgieva, a préféré ne pas froisser les pays riches en évitant de les alerter publiquement sur leurs fragilités macroéconomiques, quitte à affaiblir sa mission de surveillance, regrette Martin Mühleisen, ancien directeur du département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation du FMI. Car le fonds avait besoin d'eux pour se recapitaliser et augmenter son assistance aux pays à bas revenu. »*

Les tensions géopolitiques fragilisent aussi le FMI. *« Si des Etats-clés comme la Chine et les Etats-Unis se livrent une compétition féroce, ne se font pas confiance et ne coopèrent pas, alors cela limite l'efficacité du FMI »,* observe Hung Tran. Records de dette publique, cessez-le-feu fragile dans le détroit d'Ormuz et multiplication des chocs économiques : Kristalina Georgieva a confié à l'agence Bloomberg que son message aux dirigeants réunis la semaine du 13 avril à Washington serait le suivant : *« Attachez vos ceintures. »*

[Julien Bouissou](#)

* * *

L'impératif d'une doctrine RH face à l'essor des contractuels – Acteurs Publics

La progression constante des contractuels interroge le modèle français de fonction publique et révèle un angle mort des politiques RH :

l'absence de doctrine claire sur l'articulation entre titulaires et agents sous contrat. Premier volet d'un dossier consacré aux contractuels dans la fonction publique paru dans le magazine Acteurs publics en mars 2026.

Longtemps invisibilisés, les contractuels de la fonction publique s'imposent de plus en plus, à mesure qu'ils prennent de l'importance dans les effectifs, comme un "objet RH" à part entière. Mais pas encore comme une priorité RH. C'est le sens du dossier qu'*Acteurs publics* consacre à cette frange de la fonction publique longtemps perçue comme une variable d'ajustement. Les agents sous contrat représentent aujourd'hui 24 % de l'ensemble des agents publics et 40 % du recrutement annuel. Et, à en croire les projections, le phénomène ne devrait pas s'arrêter là. Les contractuels pourraient en effet compter pour un tiers des effectifs de la fonction publique d'ici cinq ans.

Un modèle en panne de stratégie

Dotée d'un modèle de fonction publique de carrière encore très puissant bien qu'en érosion, la France se distingue de 6 de ses voisins lorsque l'on observe le ratio fonctionnaires/contractuels. Avec un ratio de 78/22 en 2018, la France était encore en la championne des fonctionnaires face aux 6 autres pays : 53/47 en Espagne, 40/60 en Allemagne, 15/85 en Italie, 12/88 en Irlande, 8/92 au Royaume-Uni et... 1/99 en Suède.

En dépit d'un mouvement continu, l'État français reste pourtant en panne de stratégie pour ces contractuels auréolés d'un statut peu envié d'impensé RH. Au sein de l'État, chacun fait un peu à sa manière, selon ses besoins, ses moyens ou sa culture administrative.

"Au moment où j'ai été nommé directeur général de l'administration et de la fonction publique, j'ai consulté les directions des ressources humaines et j'ai pu constater que le sujet de préoccupation n° 1 était l'articulation entre les titulaires et les contractuels, raconte Boris Melmoux-Eude, nommé en mai 2025. C'est la problématique qui irrigue l'ensemble des employeurs publics aujourd'hui."

"De manière générale, on observe un déficit, au vu des flux de recrutement, de cadrage de la politique RH des contractuels, abonde Isabelle Braun-Lemaire, déléguée interministérielle à l'encadrement supérieur de l'État (Diese). Il faut l'approfondir et l'articuler avec celle des fonctionnaires." Selon la déléguée, l'État va également devoir se pencher sur un exercice démographique, avec

un objectif : rechercher les compétences dont la fonction publique va avoir besoin face à un vieillissement de la population.

Un entre-deux statutaire

Réfléchir à l'avenir des contractuels revient à interroger l'ensemble de la stratégie RH : l'évolution des besoins en lien avec celle des métiers, la gestion prévisionnelle des effectifs, la promotion interne et, surtout, la nature même de son administration au travers de son identité, de ses règles collectives et des points sous-jacents du pacte social avec les agents.

Sur le terrain, deux populations cohabitent. Mais, collectivement, la réflexion progresse peu. *“C'est à la DGAFP d'établir une doctrine et de faire des propositions aux autorités politiques sur cette problématique”*, convient Boris Melmoux-Eude. Lesdites autorités ont elles-mêmes envoyé un signal en ouvrant des brèches dans le statut en 2019.

“Il faut se poser la question suivante, poursuit le patron de la DGAFP. Est-ce efficient de recruter pour des courtes durées quand on a des besoins massifs et permanents ?” La réponse (hautement sensible et politique) est dans la question, serait-on tenté d'écrire. Car, évidemment, l'administration recrute aujourd'hui aussi des contractuels pour des besoins permanents, notamment dans le cadre de départs en retraite.

La philosophie de la loi de 2019 à propos des emplois permanents a consisté à desserrer le principe selon lequel ces emplois sont “par nature” occupés par des fonctionnaires, sans l'abandonner. Autrement dit, le texte a conservé l'idée d'un socle statutaire (les emplois permanents ont vocation à être tenus par des titulaires), mais il organise plus largement et plus simplement la possibilité de les pourvoir par des agents contractuels, au nom de la souplesse de gestion, de l'attractivité et d'une adaptation plus rapide des compétences.

La réforme de 2019 a donc plongé les managers publics dans une sorte d'entre-deux statutaire dans lequel chaque employeur vient tirer ses propres enseignements RH, à mi-chemin entre ligne politique et gestion administrative. Ce flou reste au cœur des tensions traversant l'État depuis lors.

“Sur la continuité, je pense, à titre personnel, qu'on ne sera jamais dans un modèle « tout contractuel » en France, pour des raisons historiques d'attachement au statut et de l'importance de la continuité de l'État”, tranche le

DGAFF. Le recours aux contractuels doit, à ses yeux, rester un modèle dit “intermédiaire”, mais être davantage organisé qu’il ne l’est aujourd’hui.

Dans la fonction publique, le sens même du recours aux contractuels continue d’interroger : pour quoi faire, et au service de quel objectif ? S’agit-il de remodeler la culture administrative, de se prémunir faute de pouvoir anticiper l’évolution de ses métiers, ou de se ménager une variable d’ajustement le jour où le politique exigera des coupes sévères ?

Une option coûteuse

Répondre à ces questions paraît d’autant plus essentiel que la Cour des comptes a montré, en juin 2025, que le recrutement d’un contractuel coûtait en réalité plus cher que celui d’un fonctionnaire. Les magistrats ont aussi montré que la contractualisation coûte de plus en plus cher aux administrations. La Cour a jugé la question suffisamment importante pour décider d’y revenir en 2026, avec un rapport à paraître au printemps et intitulé “*Un modèle de fonction publique en transition entre agents titulaires et contractuels*”.

Pour comprendre le présent, l’Histoire livre quelques enseignements. Le recours aux contractuels remonte au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, “*lorsqu’il a fallu répondre à la question de savoir si les personnels de la fonction publique devaient se voir appliquer le droit du travail ou un droit du travail dérogatoire, le droit administratif*”, rappelle Emmanuel Aubin, professeur de droit public à l’université de Tours. Dès les années 1950, le nombre de contractuels a bondi pour répondre aux objectifs d’amélioration des services publics, notamment à l’Éducation nationale.

Si les raisons du recours accru aux contractuels diffèrent largement d’un employeur public à un autre, certains traits communs demeurent. Originellement, le recours aux agents contractuels était lié à l’existence du principe de continuité du service public, lequel justifiait le remplacement temporaire d’un agent titulaire absent. D’autres motivations sont venues s’y ajouter, comme la difficulté à pourvoir des postes mis au concours, liée à un déficit d’attractivité de certains métiers. Ces dernières années, des milliers de postes n’ont pas été pourvus, par exemple à l’Éducation nationale. L’agenciarisation de l’État a aussi pu contribuer à ce mouvement.

De motif en motif, de décennie en décennie, la sphère des contractuels s’est agrandie et enracinée, au point de leur accorder un droit de vote aux

élections professionnelles, laissant la fonction publique entrer peu à peu dans un cercle vicieux. *“Depuis les années 1950, les gouvernements ont mis en place des plans de résorption de l’emploi précaire, tout en continuant parallèlement à recruter des contractuels, déplore Emmanuel Aubin. C’est l’effet crédit revolving. On a reconstitué la réserve de contractuels au fur et à mesure qu’on la consommait.”*

Des agents “prêts à l’emploi”

D’autres considérations ont également joué. Dans un monde où les révolutions technologiques se multiplient et accroissent les besoins d’expertises pointues, les administrations trouvent nombre d’avantages à ce type de recrutement. Le recours aux contractuels leur permet notamment d’attirer des compétences spécialisées peu ou non représentées dans la fonction publique.

Depuis six ans, les évolutions permises par la loi de transformation de la fonction publique ont par ailleurs incité cette approche, en instillant un message : permettre davantage de “métissage”, notamment dans la haute fonction publique. Avec, en filigrane, la possibilité de recruter des agents “prêts à l’emploi”, immédiatement disponibles sans attendre les résultats d’un ou plusieurs concours.

En toile de fond, le concours justement, reste, lui, le tabou dans le tabou. Symbole de la méritocratie républicaine, il est aussi lourd à gérer pour les employeurs et de moins en moins facile à faire accepter. Préparer et réussir un concours externe ou interne, puis suivre la formation à l’issue, peut facilement mobiliser trois à quatre ans d’une vie. Un investissement lourd, surtout pour les jeunes générations, moins enclines à se projeter dans des choix engageant plusieurs décennies. Sans parler des épreuves, un sujet RH de plus en plus clivant. Envisager le contrat comme une voie de prérecrutement avec, à la sortie, un concours spécifique aménagé fait pleinement partie du débat.

Une gestion complexe

Mais la complexité de la gestion des contractuels ne se comprend véritablement qu’en prenant également en compte une autre dimension : la pression exercée par le secteur privé sur le secteur public, à travers ces recrutements. Longtemps séparés par la muraille de l’intérêt général, ces deux mondes échangent désormais, de façon croissante, leurs forces de

travail, au point d'installer une forme de porosité sociale. Cette pression est d'abord salariale, du fait des différences de rémunération : dans un domaine comme l'armement, une convention collective commune au public et au privé a même été mise en place. Cette compétition est d'autant plus âpre que le CDD a longtemps représenté la norme dans le public, le CDI percutant de plein fouet la logique du statut.

La pression tient aussi à la construction même des parcours professionnels : les incursions dans le privé constituent parfois le seul moyen de monter en compétences et de revenir techniquement plus fort. Dans ces conditions, tenir le modèle "fonction publique" devient quasiment un exploit. A *minima* et dans un premier temps, l'État doit mettre de l'ordre dans ses rangs pour redonner du sens aux parcours en son sein et fluidifier la circulation interne.

"J'avais émis l'idée de travailler à un cadre de gestion des agents contractuels, un peu comme le ferait une convention collective, en précisant les types d'emploi qui peuvent être pourvus de cette manière-là, les règles du jeu en matière de recrutement, de rémunération et de formation, le tout en examinant les endroits où il pourrait éventuellement y avoir de la concurrence avec des emplois titulaires", propose ainsi un haut fonctionnaire, ancien membre du cabinet du ministère de la fonction publique. Un deuxième "statut", en somme. Et une piste sensible parmi tant d'autres. La marge de manœuvre des administrations paraît cependant relativement étroite sur ce sujet très politique, susceptible de figurer en bonne place dans les programmes de certains candidats à la prochaine élection présidentielle.

Par [Pierre Laberrondo et Marie Malaterre](#)

* * *

La DSI de l'État met à disposition des ministères un socle commun d'IA clé en main – Acteurs Publics

La direction interministérielle du numérique a discrètement lancé son socle commun d'intelligence artificielle générative. Son objectif : assumer, à la place des ministères, la charge opérationnelle et technique pour leur permettre d'utiliser directement des modèles de langage ou de

lancer des projets du même genre. Avec, en creux, la volonté de mutualiser les outils et de réduire les coûts dans le même temps.

Nouvelle étape pour la direction interministérielle du numérique (Dinum) en tant qu'offre de solutions. Elle a [discrètement lancé](#), comme [évoqué par Stéphanie Schaer](#) dans nos colonnes il y a quelques mois, son socle interministériel d'intelligence artificielle générative (SIAAG), une *“infrastructure mutualisée permettant aux administrations d'accéder rapidement et en toute sécurité à des services d'intelligence artificielle générative prêts à l'emploi”*.

Concrètement, ce socle commun d'IAG permet aux administrations de venir utiliser des grands modèles de langage, dont celui de Mistral, par exemple, ayant été validé en termes de confiance et de souveraineté au plus haut niveau de l'État. Comme pour tous les produits proposés par la Dinum – Visio, Tchap – , l'idée est, dans un premier temps, d'éviter que les administrations et les agents ne lancent dans leur coin des solutions ça et là, mais surtout d'éviter l'utilisation de grands modèles de langage du marché non sécurisé, comme ChatGPT. Là où son SIAAG repose uniquement sur des infrastructures qualifiées SecNumCloud, ainsi que sur des modèles étant soit open source, soit français – dont Mistral.

Cette “offre de services” de la Dinum embarque notamment l'[Assistant IA](#), le *chatbot* expérimenté dans l'administration depuis octobre dernier auprès de 10 000 agents. Ce socle interministériel sera donc, à terme, le théâtre d'un passage à l'échelle pour cet assistant, si l'expérimentation venait à être généralisée. Mais, derrière ce socle commun d'IAG, c'est surtout Albert API qui permettra aux administrations de déployer des modèles de langage. C'est grâce à cette “multiprise”, comme l'appelle la Dinum, que les ministères pourront venir se connecter à des modèles de langage existants – et répondant aux critères de sélection de compatibilité de l'administration – pour les mettre à disposition de leurs agents.

Boîte à outils et souveraineté

Mais le service propose aussi une boîte à outils mutualisée : de l'aide à la création d'agents IA (plutôt que d'utiliser directement les modèles “tels quels”), de l'aide au code, ou encore de la transcription audio, parmi les premiers outils déjà disponibles. Concrètement, la Dinum assume la partie opérationnelle complexe pour les ministères, qui n'ont qu'à formaliser leur

demande de projet ou d'outil. "Lorsqu'ils ont besoin d'accéder à une IA, ils doivent pouvoir se reposer sur nous", nous avait d'ailleurs affirmé Stéphanie Schaer en février dernier.

Derrière cette offre de services se formalise surtout une volonté de l'État : celle d'anticiper un maximum les besoins des administrations pour éviter les doublons, les coûts multipliés, ou encore le recours à des outils non souverains. Qu'il s'agisse d'outils d'intelligence artificielle ou non, d'ailleurs, tout se fait dans le même esprit de la Dinum en tant qu'éditrice de solutions. Cette démarche a déjà été engagée avec l'Assistant IA, mais aussi l'obligation pour les agents d'utiliser désormais Tchao, la messagerie instantanée, et Visio, plateforme de vidéoconférence.

L'enjeu est particulier pour l'État, qui multiplie les initiatives sur la souveraineté numérique au sein de ses administrations, dans un contexte géopolitique dégradé et un budget restreint. Question budget d'ailleurs, la Dinum n'a pas précisé si, [comme pour sa Suite numérique](#), ce socle commun d'IAG allait bénéficier de contributions de la part des ministères. Ces derniers se sont en effet entendus pour abonder financièrement La Suite numérique à hauteur de 4 millions d'euros, un modèle que l'État pourrait répliquer pour garantir la pérennité de ses outils mutualisés.

Par [Victoria Beurnez](#)

* * *

Baromètre : L'Europe, grande gagnante de la reconfiguration du commerce mondial ? – Le Moci

C'est l'une des conclusions d'une étude d'HSBC sur les évolutions de la mondialisation et les stratégies mises en place par les entreprises : l'Europe pourrait tirer son épingle du jeu. Souvent pointé du doigt pour sa réglementation, son manque de dynamisme économique et la naïveté de sa politique commerciale, le Vieux Continent apparaît, *in fine*, comme une valeur sûre.

Ni la crise sanitaire de 2020, ni les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient, pas plus que la nouvelle politique commerciale de **Donald Trump** n'ont mis fin à la

mondialisation. Sur les 300 entreprises internationales et investisseurs institutionnels français sondés dans 10 pays* par la banque britannique HSBC, **88 % estiment qu'il existe d'importantes opportunités de croissance internationale** et 87 % (contre 93 % à l'échelle mondiale) souhaitent augmenter leurs échanges ou investissements transfrontaliers au cours des cinq prochaines années.

Si les entreprises gardent le cap de l'international, c'est notamment parce que « **la volatilité n'est plus perçue comme une perturbation temporaire, mais comme une caractéristique durable de l'économie mondiale** — un point de vue partagé par 91 % des entreprises et investisseurs français ainsi que 95 % des répondants dans le monde », explique l'étude.

En réponse, 73 % des répondants français ont réajusté leur approche d'allocation du capital face à l'augmentation de la volatilité (88 % à l'échelle mondiale) et **42 % détiennent plus de liquidités qu'il y a trois ans** (contre 66 % dans le monde).

Une valeur sûre dans un monde en crises

Dans ce contexte, « *la mondialisation ne recule pas, elle se reconfigure, avec de plus en plus de flux commerciaux et d'investissements régionaux* » et cette redistribution des cartes de la mondialisation pourrait bénéficier à **l'Europe**. 38 % des entreprises sondées estiment qu'elle sera **la deuxième région du monde en termes d'importance pour les relations économiques** au cours des cinq prochaines années, devant l'Amérique du Nord (34 %) et derrière la Chine continentale (41%). Dans un contexte de grande volatilité, malgré les stratégies d'adaptation déployées par les entreprises, **la stabilité politico-économique** de l'Union européenne et de son environnement des affaires, rassurent les investisseurs et les entreprises à un moment où les deux moteurs de l'économie mondiale que sont la Chine et les États-Unis sont en phase de repli.

L'avènement de l'IA et de ses promesses d'optimisation devrait, selon les résultats de cette enquête, permettre aux entreprises de continuer à se développer à l'international grâce à une réduction des coûts, une hausse de la productivité et une amélioration des modélisations et des prises de décision.

Sophie Creusillet

** Royaume-Uni, France, Hong Kong, Allemagne, Chine continentale, Singapour, États-Unis, Inde, Émirats arabes unis et Arabie saoudite.*

* * *

Fonction publique : les syndicats claquent la porte du premier groupe de travail sur les rémunérations – Acteurs Publics

Inauguré par le ministre des Comptes publics David Amiel ce 13 avril, le groupe de travail qui devait lancer le cycle de discussions sur les carrières et les rémunérations s'est achevé prématurément. Mécontents de l'absence de présentation précise des axes de travail, l'ensemble des syndicats ont quitté la réunion peu après la prise de parole du ministre.

Le premier groupe de travail sur les carrières et les rémunérations, inauguré par David Amiel ce lundi 13 avril, aura finalement tourné court. Quelques minutes après le départ du ministre de l'Action et des Comptes publics, venu lancer ce chantier stratégique, l'ensemble des organisations syndicales ont quitté la table des discussions, pour protester contre le contenu proposé par l'administration. *“Ils n'avaient même pas de présentation à nous mettre sous les yeux”,* déplore Pascal Kessler, le secrétaire général de la FA-FP, qui espérait, avant la réunion, *“parvenir à du concret et ne pas aboutir à rien”*.

Cette réunion inaugurale était attendue de pied ferme par les syndicats, trois mois après l'annonce par le gouvernement du lancement d'un grand chantier de refonte des carrières et des rémunérations des agents publics. Le tout, alors que le point d'indice est gelé depuis deux ans, et que les écarts de salaire s'accroissent avec le secteur privé. Début 2026, l'entourage de David Amiel expliquait ainsi vouloir se servir de ce cycle d'échanges, dont plusieurs séquences sont prévues jusqu'à l'été, pour *“remédier au constat qui est fait d'un écrasement des grilles et d'une architecture très complexe à appréhender par les agents et les employeurs dans la structure des carrières et des rémunérations”*.

Malgré cette volonté exprimée depuis plusieurs mois, l'intervention de David Amiel, ce lundi, ne s'est pas accompagnée d'annonces précises sur le contenu des échanges, provoquant le départ anticipé des syndicats. Avant cette sortie collective, le successeur d'Amélie de Montchalin avait évoqué l'importance de *“préparer l'avenir”* et de *“ne pas avoir une approche comptable”*. *“L'objectif est, dans un premier temps, de poser le bon diagnostic, et d'interroger la manière dont s'articulent les grilles, les régimes indemnitaires et les perspectives de progression”*, a précisé son cabinet. Sans s'arrêter, donc,

sur d'éventuelles pistes envisagées par l'administration, comme celle d'une indexation de l'ensemble des rémunérations de la fonction publique sur l'inflation, évoquée par plusieurs sources ces dernières semaines.

Des chantiers de plus court terme

Au-delà de ces chantiers structurants pour l'avenir de la fonction publique, les syndicats avaient également d'autres revendications, plus immédiates. *“A très court terme, les agents sont fortement touchés par la hausse des prix des carburants, et il ne faut pas s'attendre à un retour rapide à la normale”*, note Pascal Kessler, secrétaire général de la Fédération autonome de la fonction publique (FA-FP). Un avis partagé par Caroline Chevé, secrétaire générale de la FSU : *“Dans le contexte inflationniste qu'on connaît avec la guerre en Iran, nous demandons des mesures d'urgence pour les personnels, en lien avec les prix du carburant mais pas seulement. La situation devient vraiment critique, notamment pour les agents de catégorie C qui utilisent leur véhicule pour se rendre au travail.”*

Face à ces revendications, l'entourage de David Amiel a souligné *“ne pas minimiser ces enjeux liés à la crise”* tout en refusant de les inclure dans le cycle du groupe de travail initié en ce début de semaine : *“Ils ont vocation à être examinés dans d'autres cadres d'échange.”* Celui du groupe de travail sur les rémunérations, lui, doit, en théorie, se poursuivre le 19 mai prochain, avec une deuxième réunion. En forme de test pour l'exécutif, face à des syndicats qui attendront sans nul doute une copie plus complète.

Par [Paul Idczak](#)

* * *

Le nombre d'entreprises en difficulté en France n'a jamais été aussi élevé – Le Monde

Après un record historique en 2025, les défaillances sont encore en hausse au premier trimestre, menaçant plus de 75 000 emplois, selon les données du cabinet Altares, publiées lundi.

Un triste record pour un premier trimestre : 18 986 nouvelles procédures ont été ouvertes devant le tribunal de commerce pour des entreprises en difficulté entre le 1^{er} janvier et le 31 mars 2026, révèlent les données publiées lundi 13 avril par le groupe Altares.

En hausse de 6,4 %, le nombre de défaillances d'entreprise sur un an dépasse ainsi le record établi à la fin de l'année 2025 : 71 100 entreprises ont fait défaut depuis le premier trimestre 2025 (contre 69 957 défaillances entre le quatrième trimestre 2024 et le quatrième trimestre 2025). Et ce, alors que le rythme des faillites semblait ralentir à la fin de l'année.

« On a eu une mauvaise surprise sur ce trimestre, la trajectoire de fin d'année 2025 était un peu plus favorable. Malheureusement, le mois de janvier a été très mauvais, le mois de février un peu mieux, mais les chiffres sont repartis à la hausse en mars », constate Thierry Millon, directeur des études Altares, qui souligne cependant qu'il est trop tôt pour imputer directement ce niveau de défaillances à la [guerre en Iran, débutée le 28 février](#), « même si les secteurs très gourmands en carburant sont déjà très impactés et que cette crise précipite les entreprises qui étaient en situation d'inconfort depuis longtemps vers la cessation de paiements », explique-t-il.

Ainsi des taxis (281 structures ont fait défaut, + 61 %), et des entreprises du transport routier de voyageurs (306 défaillances, + 49 %).

Davantage de redressements judiciaires

Parmi les trois formes de procédures dites « collectives » qui existent pour les entreprises en difficulté, selon la gravité de la situation, ce sont les redressements judiciaires (dès qu'il y a cessation de paiements) qui progressent le plus : 5 767 ont été prononcés au premier trimestre (+ 13,6 %), contre 12 836 liquidations judiciaires (+ 3,6 %) (qui signent la fin de l'activité) et 383 procédures de sauvegarde (+ 2,7 %) une démarche moins lourde, que l'on peut activer en préventif, avant la cessation de paiements.

Au total, ces procédures menacent 75 350 emplois, au-delà du précédent record établi lors du même trimestre durant la [crise de 2009](#) (73 000). Ce qui ne signifie pas, en fin de compte, que tous disparaîtront. Mais, selon l'expertise d'Altares, les trois quarts des redressements finissent, en général, en liquidation judiciaire.

Les toutes petites entreprises de moins de trois salariés continuent de représenter 75 % des procédures ouvertes (soit 14 311 établissements). Les très petites entreprises (TPE, de 3 à 9 salariés) résistent mieux en ce début d'année (- 6,7 %), comme les petites et moyennes entreprises (PME) de 10 à 19 salariés (- 12,1 %, soit 830 établissements). Au contraire, la situation se détériore nettement pour les plus grosses des PME (de 20 à 99 salariés), avec 519 défaillances ce trimestre, en hausse de 12,1 % sur un an.

Parmi les secteurs qui comptent le plus grand nombre d'entreprises touchées, on trouve toujours le second œuvre du bâtiment (2 321 défaillances, + 8 % sur un an), le commerce de détail (2 209 défaillances, + 3,7 %), les services aux entreprises (2 730 défaillances, + 11,7 %), et dans ces services, notamment les services de propreté (372, + 41 %). Si le nombre d'établissements de restauration en défaillance reste important (2 101 établissements), la situation semble se stabiliser sur un an (- 0,4 %). L'industrie affiche une évolution globalement modérée, avec 1 187 défaillances recensées au 1^{er} trimestre 2026 (contre 1 144 un an plus tôt).

Défaillances en hausse dans le médico-social

Ailleurs, bien que concernant un nombre d'établissements plus modeste, les difficultés sont en forte hausse dans les activités de peinture et vitrerie (391 défaillances, + 25 %), l'hôtellerie

(119 établissements, + 32 %), et l'hébergement touristique de courte durée (39 structures, + 44 %). Le cabinet d'expertise insiste également sur les défaillances en hausse dans le médico-social, notamment chez les infirmières ou sages-femmes (90 entreprises, + 34 %).

Après la mise en redressement judiciaire du [verrier Arc, en janvier \(3 500 salariés en France\)](#), la plus grosse défaillance du trimestre concerne ainsi l'association Asalée, qui emploie 2 000 infirmières sur tout le territoire, et a été placée en redressement le 27 mars.

Les entreprises installées depuis moins de trois ans sont par ailleurs de plus en plus touchées (+ 14 %), en particulier dans les activités de nettoyage, du bâtiment, mais aussi pour les boulangeries, les concessionnaires automobiles et les coiffeurs.

Au vu de l'incertitude de la situation géopolitique internationale, Thierry Millon estime qu'il est « délicat » de se prononcer sur la suite, bien qu'il concède que « *les perspectives ne sont pas très favorables* » : « *Il faudra voir la durée de la crise : les plus grosses entreprises et celles qui ont de la trésorerie pourront tenir et passer le cap, mais beaucoup n'ont pas suffisamment de liquidités pour tenir des mois.* » D'autant plus, souligne-t-il, si la [hausse des prix des carburants](#) continue d'imposer des arbitrages aux consommateurs au détriment de leurs dépenses dans les petits commerces, l'habillement ou les restaurants. « *Ce premier trimestre n'est donc guère propice au rétablissement de la confiance ni à la relance de l'investissement et de la consommation* », conclut Altares.

[Aline Leclerc](#)

* * *

Pour adhérer à notre syndicat, il suffit de remplir et de renvoyer ce [bulletin d'adhésion 2025](#) accompagné du paiement correspondant.